

Mairie d'Aureville

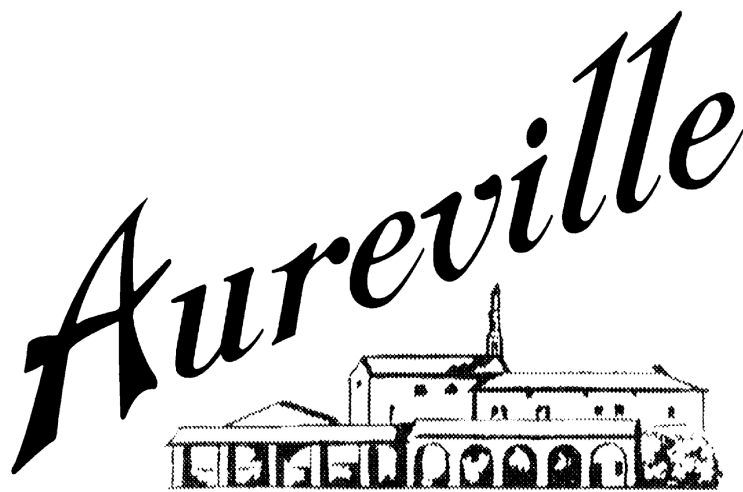
4, place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Email : mairie.aureville@wanadoo.fr

**Compte Rendu de la réunion
Du conseil municipal
d'AUREVILLE**



Mardi 25 mai 2021

SOMMAIRE

Table des matières

SUJETS AVEC DEBAT	4
SICOVAL – Attribution de Compensation 2021.....	4
Monsieur le Maire expose à l'Assemblée	4
SUJETS SANS DEBAT	6
Vie Communale	6
Urbanisation/Voirie/Travaux	6
<i>Salles des Fêtes - Hangar</i>	6
<i>Cheminement piétonnier</i>	6
<i>Château</i>	6
<i>Parc</i>	6
École/Sport/Associations.....	6
<i>Associations</i>	6
<i>Campestral</i>	6
<i>Communication</i>	7
Ccas.....	7
Vie Intercommunale	7
SICOVAL Conseil de communauté	7
<i>Groupes Opérationnels</i>	7
Questions Diverses	8
Élections Départementales et Régionales	8

Réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2021

CM 2021-05

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

CAMUS Gabriel
GROENEN Jesse
MANENT Corinne
AJAC Carole
VERBEKE Céline
ESPIC Xavier
BOISLIVEAU Anthony
BACCHIN Patrice
CASSAN Christine
ANDRE Dominique
TARROUX Francis
GILLES André
SCHMIT Sylvie

Absents excusés

MOUMIN Jean-Marc
LANDREA Benoît

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 27 avril 2021.**
 - **Sujet avec débats**
 1. Attribution de compensation pour 2021
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 mai 2021 à 20h30.

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion se tient en présentiel et en visioconférence.

4 conseillers municipaux sont en visioconférence,

Membres en exercice : 15 / Présents : 13/ Pouvoir : 0 / Votants : 13

Le compte rendu de la réunion du 27 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame MANENT Corinne est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

SUJETS AVEC DEBAT

SICOVAL – Attribution de compensation 2021 ».

CM-05/2021-22/01

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'attribution de compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées.

Le SICOVAL a délibéré le 6 avril 2021 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2021 (délibération S202104014).

Il convient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer.

Le reversement de l'AC s'effectue par douzième dès le mois de janvier et nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

Calcul des AC 2021 :

Les montants d'AC présentés en annexe 1 au titre de l'année 2021 résultent des transferts successifs de compétences arrêtés à 2011, desquels sont retranchés :

d'une part, les retenues liées aux transferts de compétence intervenus après 2011 :

- la régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- la retenue en investissement et fonctionnement relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibérations du 10 septembre 2012) et qui fait l'objet des précisions décrites ci-après.
- la charge nette globale issue du transfert de compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (délibération S201712016). Les communes concernées sont Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Ramonville-Saint-Agne,
- la retenue prévisionnelle pour la gestion des eaux pluviales urbaines votée en conseil de communauté du 2 novembre 2020 sur la base des travaux réalisés par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette retenue est composée des avis hydrauliques des autorisations d'urbanisme et de l'entretien des réseaux pluviaux et est présentée en annexe 2,

d'autre part, les coûts des services communs :

- le coût des services communs de mise à disposition de personnel et du service de la commande publique constaté en 2020. Ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzeville-Tolosane, de Castanet-Tolosan, de Deyme, de Labège, de Lauzerville et de Montlaur,
- la retenue relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, présentée en annexe 3,

Précisions relatives à la compétence voirie

Le conseil de communauté du 4 janvier 2016, a adopté le rapport de la CLECT relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Le tableau joint en annexe 4 détermine le montant de la retenue sur AC à partir :

- du choix réalisé par chaque commune, pour la période 2021-2023 :

- pour le montant des **enveloppes d'investissement** : éligibles au financement « pool routier » du conseil départemental de la Haute-Garonne ou non éligibles à ces financements (dites « hors pool routier »)
- sur le mode de financement de cet investissement.

- des **travaux de fonctionnement de la voirie** :

Ces travaux sont constitués :

- des travaux d'entretien

Le conseil de communauté du 27 mars 2017 a approuvé la modification du financement des travaux de fonctionnement de la voirie (mutualisation).

Cette modification, effective depuis le 1^{er} avril 2017, a acté une retenue sur l'attribution de compensation annuelle au titre des travaux de fonctionnement (hors balayage et fauchage) calculée sur le linéaire de voies communales ainsi que sur leurs catégories de trafic (linéaire de voirie urbaine, campagne et rase campagne). Cette catégorisation sert à pondérer les différents linéaires. Le diagnostic voirie a servi de base pour cette catégorisation.

- des travaux de balayage et de fauchage

Par délibération du 8 avril 2019 (délibération n° S201904007), le conseil de communauté a validé, à partir de 2019 et afin d'assurer la sécurité dans le cadre de la compétence voirie, le principe de prélèvement annuel fixe sur l'attribution de compensation pour le fauchage et le balayage.

Pour le balayage, la participation de chaque commune est calculée sur la base d'un passage par an sur la totalité du linéaire de voies communales.

Pour le fauchage, la participation de chaque commune est calculée sur la base de deux passages par an sur la totalité du linéaire de voies communales fauchables.

L'annexe 5 présente le détail par commune de la retenue sur AC pour l'entretien (délibération du 27 mars 2017) et pour le fauchage et le balayage (délibération du 8 avril 2019).

Le total de l'enveloppe de travaux de fonctionnement est lui-même repris dans l'annexe 4.

A noter que la participation des trois communes du Sicoval concernées par le financement du budget annexe « Équipements Intercommunaux » est également prélevé sur les reversements de fiscalité.

Conformément au principe de la révision libre de l'attribution de compensation prévue à l'article 1609 *nonies C* du CGI, chaque conseil municipal des communes membres devra délibérer sur le montant révisé de l'AC.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC correspondantes tels qu'ils apparaissent en annexes 4 et 5 ;
- d'approuver les montants des AC 2021 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

SALLES DES FÊTES – HANGAR

Nous n'avons toujours pas de certitude concernant les subventions qui ont été demandées. Concernant l'appel d'offre, tous les lots ont reçu une proposition d'entreprises. Les offres sont à l'étude, la validation des entreprises interviendra au conseil municipal de fin juin, nous connaissons alors le coût total des travaux et le montant des subventions accordées.

CHEMINEMENT PIÉTONNIER

Une réunion va être organisée pour finaliser le choix du revêtement du cheminement piétonnier. Le dernier devis arrivé, avec alvéoles et concassé est très élevé. Le comité de projet va finaliser le projet et il sera présenté au conseil municipal fin juin ou fin août pour validation.

CHÂTEAU

Une réunion de travail a été organisée avec la DDT, le Sicoval et le CAUE pour parler plus particulièrement de l'aménagement du château et du centre du village.

Il a été décidé d'organiser une réunion fin juin avec les décideurs (conseil municipal, comité de projet « château »...) pour faire avancer plus concrètement le projet.

PARC

La journée citoyenne a été reportée au 12 juin 2021. Les participants se verront offrir l'apéritif en fin de matinée.

Élagage

Le Sicoval a transmis un devis d'intervention qui semble très élevé. Ce devis sera étudié avant d'être validé.

Achat de pieux

Il est nécessaire d'acheter des pieux pour sécuriser la mare. Le nombre, le transport et le mode d'installation est à définir

ÉCOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

ÉCOLES

Siemca

Une réunion de travail est programmée pour revoir la répartition des frais entre les communes de Clermont, Goyrans et Aureville.

RPI

Équipement numérique

Le matériel est en train d'être mis en place, il sera opérationnel au mois de juin.

Prochain conseil d'école le 8 juin 2021.

ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Le comité des fêtes organisera sa « petite fête Ô village » le même jour que la journée citoyenne. Il mettra en place des activités pour les enfants, le matin. À 16 heures, le Foyer Rural fera une représentation théâtrale. Le comité terminera la soirée par des animations musicales non dansantes.

Café associatif

Le café associatif a ouvert ses portes dimanche de 17 heures à 20 heures. Il a été constaté que le protocole sanitaire a été relativement bien respecté. La communication n'est pas suffisante en externe, peu de personnes extérieures à l'association y ont participé. Il est prévu de diffuser un article sur le site de la mairie.

CAMPESTRAL

Un « mini Campestral » est prévue pour le 11 septembre 2021. Après une après midi champêtre, dont le programme reste à définir, la journée sera suivie par une soirée guinguette et peut être un feu d'artifice.

COMMUNICATION

Brèves

Une « Brèves » papier est à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres.

Le sondage est toujours en cours. Les derniers résultats : 74 réponses

62 % : par mail

20 % : par courrier

17 % : les 2.

A mettre en place une inscription en ligne aux « Brèves » sur le site.

Monsieur BOISLIVEAU Anthony, parle de l'application Pocket qui est une application qui permet de gérer une liste d'articles lus sur Internet et qui permet de sauvegarder des pages web, des groupes d'onglets. Elle permet rapidement d'être informé des articles proposés par les communes.

Suite à la création de l'adresse mail « @aureville.fr », la question se pose de créer une adresse mail pour chaque conseiller municipal et une ou des adresses génériques pour les services municipaux : urbanisation@aureville.fr, ecole@aureville.fr, ...

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'attendre avant de faire cette opération.

CCAS

Nous avons la possibilité de réaliser l'isolation des combles de l'ancien presbytère avec des aides de l'État. (Opération isolation à 1€). Corinne MANENT se charge de ce dossier.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

Conseil de communauté

Rien de spécial à signaler.

GROUPES OPÉRATIONNELS

Tourisme

Définition de la Taxe de Séjour appliquée sur le territoire du Sicoval.

Présentation de l'historique et des outils de communication sur le tourisme.

Démocratie participative

La commune de Castanet met en place une démarche participative.

Urbanisation

Débat autour de l'aménagement des centres bourgs.

.

QUESTIONS DIVERSES**Élections Départementales et Régionales**

Rappel des dates :

1^{er} tour 20 juin 2021 – 2eme tour le 27 juin 2021

Monsieur le Maire et ses adjoints ont reçu, à leur demande, des candidats qui se présentent aux élections départementales et régionales.

Départementales :

Monsieur BAGNIERIS et Madame LUMEAU (PS)

Monsieur FABRE et Madame ABBAS (LR-LREM)

Monsieur SARRAILH et Madame CANOVAS (EÉLV)

Régionales :

Représentants de « l'Occitanie en Commun » liste menée par Carole DELGA (PS)

Organisation de la tenue des bureaux de vote.

Dates Horaires	20 juin 2021 – 1 ^{er} tour		27 juin 2021 – 2eme tour	
	Départementales	Régionales	Départementales	Régionales
8h30 – 10h30	Jean-Marc Francis	Corinne Xavier	Corinne Francis	Patrice Jesse
10h30 – 13h	Jean-Marc Francis	Corinne Xavier	Corinne Christine	André Carole
13h – 15h30	Sylvie Benoît	Gabriel Céline	Dominique Anthony	Gabriel Jesse
15h30 – 18h	Carole Patrice	Anthony Sylvie	Dominique Christine	Xavier Céline
18h -	Dépouillement		Dépouillement	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la réunion du conseil municipal à minuit.

Bon anniversaire à Benoît et Jesse.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 29 juin 2021 à 20h30

CM-05/2021-22/01 – Sicoval - Attribution de compensation pour 2021 »

1. AJAC Carole	
2. ANDRE Dominique	
3. BACCHIN Patrice	
4. BOISLIVEAU Anthony	
5. CAMUS Gabriel	
6. CASSAN Christine	
7. ESPIC Xavier	
8. GILLES André	
9. GROENEN Jesse	
10. LANDREA Benoît	<i>Absent</i>
11. MANENT Corinne	
12. MOUMIN Jean-Marc	<i>Absent</i>
13. SCHMIT Sylvie	
14. TARROUX Francis	
15. VERBEKE Céline	